

CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 6 Février 2015 à 18 h 30
COMPTE RENDU

1 Validation dossiers DETR

Dans le cadre des subventions attribuées au titre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR), Le Maire propose de renouveler les demandes qui n'ont pas été retenues en 2014 :

- Travaux de raccordement au tout à l'égout ZA, sucrerie pour un montant de 55.350,31 € HT
- Mise aux normes des bâtiments communaux, pour un montant 8.569,46 € HT,
- Accessibilité voirie passages piétons pour un montant de 18.687,50 HT,
- Mise en place de plateaux surélevés voies communales pour un montant de 22.668,00 € HT,
- De déposer deux nouveaux dossiers :
- Transfert de la maternelle pour un montant de 395.750,00 € HT,
- Mise aux normes d'un bâtiment communal bureaux cccv, pour un montant de 53.751,91 € HT

et demande au Conseil de décider.

Le Conseil après en avoir délibéré,

- Valide les 4 demandes à renouveler et les deux nouveaux dossiers ,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour constituer ces dossiers et les transmettre dès que possible.

2- Mise en place d'un permis à points à la cantine

Pour le bon fonctionnement du service, le Maire propose de mettre en place un règlement intérieur à la cantine scolaire et soumet un cahier des charges au Conseil. Ce règlement pourrait être mis en place, à l'essai, après les vacances de février jusqu'à la fin de l'année scolaire avant d'être adopté définitivement, en septembre.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide

- De mettre en place un cahier de liaison entre la Commune et les Parents d'élèves Afin d'informer ces derniers, si nécessaire, des difficultés rencontrées avec leur(s) enfant(s).
- D'élaborer un règlement qui régira à la fois un permis à points et le cahier de liaison.
- Ces deux dispositifs entreront en vigueur, après adoption définitive.

3-Dépenses à engager avant le vote budget primitif 2015

- Prog 129, Entreprise Gagneraud, réfection de la cour de l'école pour un montant de 1.589,98 € TTC,
- Prog 134 (nouveau) Entreprise Indépélec, mise aux normes bureaux CCCV, pour un montant, électricité 14.613,42 € HT, informatique 12.138,49 € HT soit une dépense totale arrondie à 33.000 € TTC
- Prog 101, Acquisition matériel de voirie pour un montant de 3.772,00 € TTC
- Prog 84, Acquisition matériel divers et informatique pour un montant de 6.144,00 € TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré valide ces dépenses qui seront inscrites au budget 2015.

4- Questions diverses

- entretien herbage communal

Le Conseil donne son accord pour mettre à disposition de M. Jean Marie Renault qui en a fait la demande, un herbage communal situé derrière le Calvaire, chemin du val à la souris ,après signature d'une convention.

- Achat de led

Le Conseil donne son accord pour l'achat de 20 lampes à led, au maximum,

- limitation de vitesse à 30 Km/H à la perruque

Le conseil émet un avis favorable.

- Envisager de remplacer le tracteur en très mauvais état

Le Conseil donne son accord pour remplacer le tracteur actuel très vétuste

- Achat de tables, salle de la gare.

Le Conseil donne son accord, pour l'achat de nouvelles tables et charge le Maire de faire appel à plusieurs fournisseurs.

- solde de tout compte du transfert du CLSH (CdF) à la Commune.

Une réflexion s'engage sur les modalités d'affectation de ce montant. Une proposition est faite par rapport au patrimoine local ; investissement dans la réalisation d'un livre sur l'historique de la commune. Toutefois, en raison du coût, il est décidé de ne pas donner suite à ce projet. La question sera revue ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 19 H 45.